

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 30 JUIN 2023

N°2023-286 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – RÉFACTION PAVÉ DE VERRE ET GRILLES DE PROTECTION

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Pour la remise en état des bâtiments de l'aire, il conviendrait de remplacer les grands pavés de verres détruits et remplacer les petits par des panneaux transparents avec grille de défense.

La Présidente décide de signer le devis de STÉPHANE SERVICES pour un montant de 9 296,43 € HT.

À CHANTONNAY, le 30 juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 30/06/2023.